



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MASKINONGÉ  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION

### AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC**, vous est par les présentes donné par Gilles Frappier, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, que le rôle de perception, servant à l'imposition des taxes foncières et les compensations pour les services municipaux pour l'année 2019, est maintenant terminé et déposé à mon bureau.

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus.

QUE ces taxes seront payables dans les trente jours de la mise à la poste de la demande de paiement.

**DONNÉ, CE 26<sup>ième</sup> jour de février deux mille-dix-neuf (26-02-2019).**

Gilles Frappier, secrétaire-trésorier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, soussigné, résidant à Saint-Alexis-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le 26<sup>ième</sup> jour de février deux mille-dix-neuf.

Gilles Frappier, secrétaire-trésorier